

TRIBUNAL JUDICIAIRE de BESANCON  
**POLE SOCIAL**  
BP 459  
25019 BESANCON CEDEX

**ORDONNANCE DE DESISTEMENT D'INSTANCE RENDUE LE 4 MARS 2024**

**Affaire : N° RG 23/00192**  
**Minute N° 24/00073**  
**Code: 88B**

**PARTIE DEMANDERESSE :**

**Organisme URSSAF DE FRANCHE-COMTE**  
3 rue de Châtillon  
25480 ECOLE VALENTIN  
représenté par Monsieur Alexandre SYLVANT

**PARTIE DEFENDERESSE :**

**S.A.S. CECR - CABINET ROSTAING**  
1 rue Fontaine l'Epine  
25500 MORTEAU  
représentée par Me Thierry DRAPIER, avocat au barreau de BESANCON

**COMPOSITION DU TRIBUNAL :**

Président : Monsieur Patrice LITOLFF, vice-président au tribunal judiciaire de BESANCON, président du pôle social de BESANCON, juge de la mise en état ;

Greffier : Mme Agnès RODARI, secrétaire faisant fonction de greffier ;

**DEBATS :**

Vu l'opposition formée par la S.A.S. CECR - CABINET ROSTAING reçue au greffe du pôle social de Besançon le 30 mai 2023, à l'encontre de la contrainte du 19 mai 2023 émise par l'Organisme URSSAF DE FRANCHE-COMTE,

L'affaire a été appelée à la mise en état du 4 mars 2024 et la décision rendue le jour même.

Par courrier du 26 juin 2023, la partie demanderesse a déclaré se désister de son instance et ce, sans opposition de son adversaire qui doit donc être considéré comme ayant accepté ce désistement implicitement.

Vu les articles 394 et 399 du code de procédure civile,

Il convient de constater l'extinction de l'instance par l'effet du désistement de la partie demanderesse.

**PAR CES MOTIFS**

Nous, juge de la mise en état, statuant publiquement par décision contradictoire et en premier ressort,

**CONSTATONS** l'extinction de l'instance par l'effet du désistement de la partie demanderesse.

Ainsi fait et signé par le Président et la Secrétaire faisant fonction de Greffier et mis à disposition au greffe le 4 mars 2024.

La secrétaire faisant fonction de greffier  
Agnès RODARI



Le Président  
Patrice LITOLFF

